



## Dépassement du séjour de 90 jours

-----  
Par Cecilia48

Bonjour,

Mon mari (ressortissant britannique) a obtenu rendez-vous avec moi (ressortissante française) à la préfecture pour demander une carte de séjour 10 jours après l'expiration des 90 jours réglementaires de sa visite.

Quelques précisions :

Nous sommes retraités

Nous sommes mariés depuis 40 ans

Avant le Brexit, nous séjournions alternativement à Londres ou en France selon nos envies

La situation étant maintenant toute autre, nous avons demandé RV à la Préfecture pour éclaircir notre situation, mais la date est le 17 septembre, et les 90 jours expirent le 7.

A-t-il le droit de prolonger son séjour en France pour ce motif ? Que se passera-t-il s'il prolonge son séjour sans autorisation officielle ?

Merci de nous informer

Cecilia48